

POUR UNE RÉFORME PROFONDE DES COURS DE RELIGION ET MORALE: LA FAPEO DIT OUI

Ces derniers jours, il a beaucoup été question dans la presse du recours introduit auprès du Conseil d'État par des parents de l'Enseignement officiel. Ceux-ci refusent tout simplement d'inscrire leur enfant dans un cours de morale ou de religion, car ils estiment que ce choix est une affaire privée.

Une situation qui produit des aberrations

En effet, dans l'officiel, les élèves doivent choisir entre morale ou religion (catholique, protestante, israélite, islamique, orthodoxe et peut-être bientôt anglicane ou bouddhiste). Quand les parents vont inscrire leur enfant de 5 ans et demi ou six ans en 1^{ère} primaire ou dans toute autre année, la première question qu'on leur pose est : *Pour les cours de religion et morale, qu'est-ce que vous choisissez ?* Imaginez-vous qu'on vous pose la même question lors de votre entretien d'embauche ? Impensable ! Illégal, même ! Ce n'est rien d'autre que dénoncent ces parents en introduisant leur recours.

Imaginez aussi le casse-tête pour les directions et le coût que ces six options représentent ! Imaginez aussi que cet étiquetage d'entrée de jeux peut produire des logiques de stigmatisation et de ségrégation au sein même des établissements scolaires. Car cette situation amène des aberrations en termes d'organisation pratique. Parfois, les directeurs organisent les groupes-classes en fonction de l'orientation philosophique. On sépare alors moralistes, catholiques, musulmans... Afin de suivre un cours de religion minoritaire, des élèves sont même extraits de leur classe pendant que des matières de base sont enseignées.

Aborder la question du sens et du vivre ensemble en commun

Et puis, comment accepter que les deux heures par semaine consacrées à réfléchir à des questions aussi importantes dans la formation humaine que la vie en société, l'apprentissage du respect, la citoyenneté, la démocratie, la collectivité, l'interculturalité... soient données aux élèves dans des groupes séparés selon leur conviction ? Un non-sens.

La FAPEO souhaite ici rappeler que le recours de ces parents va dans le sens de ce que nous demandons depuis des années : la suppression progressive de ces 6 cours (en les rendant d'abord facultatifs, car c'est la seule option légale à ce jour) et leur remplacement par un cours commun qui aborderait ces questions essentielles du vivre-ensemble et de la citoyenneté.

Joëlle Lacroix
Secrétaire générale

Johanna de Villers
Chargée de mission

CONTACT PRESSE : johanna.devillers@fapeo.be - 02 527 25 75 - 0474 64 09 11